MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca

CIRCULAIRE MUNICIPALE

Le 3 mai 2023

Réunion du conseil municipal du mois de mai

La réunion du conseil est **lundi le 8 mai à 19h00** dans la grande salle en haut, elle sera précédée à 18h30 d'une assemblée de consultation pour le projet de règlement numéro 2023-626 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-489 (création de zones et agrandissement de la zone 215-CR) rue Notre-Dame en face de la station-service.

Voici le projet d'ordre du jour pour la réunion:

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 17 avril 2023
3. Adoption des chèques et des achats
4. Questions de l'assemblée
5. Dérogation mineure au 2024-2026 rang Saint-Alexis
6. Dérogation mineure au 1058 rue Toupin-Montplaisir
7. Second projet de règlement numéro 2023-626 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-489 (création de zones et agrandissement de la zone 215-CR) rue Notre-Dame en face de la station-service
8. Mandater un arpenteur concernant le lotissement du terrain à l'arrière de l'école
9. Demande de financement au programme PRIMEAU pour la construction du réservoir d'eau potable
10. Confirmation de la fin de la période de probation du directeur du service incendie
11. Embauche pour le poste de concierge-journalier
12. Affichage d'un poste de journalier
13. Embauche de 2 étudiants pour cet été
14. Démission d'un pompier et embauche d'un nouveau pompier
15. Report des fériés du 24 juin et du 1er juillet - fermeture des édifices municipaux
16. Demande de soutien financier pour le service Sacs d'école
17. Demande de contribution à la campagne corporative 2023 de la Fondation québécoise du cancer
18. Offre de garantie avenant C-21 de FQM Assurances concernant la Gestion raisonnable en santé et sécurité au travail
19. Demande au ministère des Transports un échéancier concernant l'installation de 2 panneaux à limite de vitesse variable aux approches de la zone scolaire sur la rue Notre-Dame (route 352)
20. Offre de service de Pluritec concernant le ponceau Sainte-Marguerite (demande de financement)
21. Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2023

Collecte des encombrants

La collecte des encombrants aura lieu tous les 2e vendredi du mois, **vous devez être inscrit pour que vos encombrants soient ramassés**. Pour vous inscrire à la collecte des encombrants, consultez le site internet de la **MRC des Chenaux au https: www.mrcdeschenaux.ca ou communiquez avec la MRC des Chenaux au 819 840-0704**. Vous pouvez également apporter vos objets encombrants à des écocentres

Sondage pour le paiement des taxes par internet

Pour faire suite à plusieurs demandes reçues concernant le paiement par internet à diverses institutions bancaires autre que Desjardins, la Municipalité aimerait avoir votre opinion. Vous trouverez le lien pour répondre au sondage sur le site internet à l'onglet Vie Municipale/Sondage ou vous pouvez vous le procurer au bureau municipal. Merci de votre collaboration !

Avis aux propriétaires de chien - TRÈS IMPORTANT

À la suite de diverses plaintes formulées par certains résidents de la Municipalité, nous nous devons de vous rappeler **TRÈS SÉRIEUSEMENT** le règlement municipal concernant les chiens qui est appliqué par la Sûreté du Québec. Ce règlement n'interdit pas la garde d'un chien mais oblige chaque propriétaire à faire en sorte que son chien ne dérange pas les voisins.

Tout chien gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

Voici quelques exemples de situations interdites par le règlement:

- **Laisser japper ou hurler son chien.** C'est intolérable pour les voisins.
- **Laisser son chien circuler sans maître dans les rues publiques.** Certaines personnes ont peur des chiens errants. Elles se privent de prendre des marches.
- **Laisser son chien circuler seul sur les terrains privés.**
- **Amener son chien dans les parcs publics (face à l'église, terrain de jeux et autres) pour faire les petits besoins.** Il est du devoir et de l'obligation du propriétaire de chien de ramasser les matières fécales.
- **Tout autre situation pouvant survenir lorsqu'un chien est laissé en liberté.**
- **Laisser son chien uriner sur les terrains publics et/ou privés.**

Nous espérons que chaque propriétaire de chien sera d'accord avec ce message d'information et collaborera étroitement avec la Municipalité afin que tous et chacun puissent vivre en paix. C'est évident que cet avis ne vise pas tous les propriétaires de chiens car plusieurs exercent un excellent contrôle de leur «petit compagnon». Toutefois, certains cas méritent une attention spéciale. À chacun de vous de vérifier si votre chien dérange les voisins ou non. Si oui, c'est à vous d'apporter les correctifs. En terminant, les contrevenants au règlement peuvent se voir imposer une amende allant de 100,00 $ à 300,00$ par la Sûreté du Québec. Si vous vivez une situation de ce genre n'hésitez pas à communiquer avec la Sûreté du Québec au 418 310-4141.

Souper et assemblée générale de l'AFEAS

L'AFEAS Saint-Maurice vous invite à un souper (repas chaud) avec nos membres, **mercredi le 10 mai à 18h00**, suivi de l'assemblée générale annuelle, élections, mère et bénévole de l'année, à la salle municipale (salle du conseil en bas). Veuillez prendre note que le souper est gratuit pour nos membres, mais vous devez réserver. Sur place, renouvellement de votre carte de membre. Informations : Nicole 819-374-6156

Collecte de la Dîme 2023

Une bonne nouvelle, le recrutement des bénévoles a débuté, avec l'objectif de former une équipe de ± 40 bénévoles, qui visitera chacune des résidences du territoire de la paroisse de Saint-Maurice, **samedi le 6 mai 2023, de 9h00 à midi**. J'invite toutes les paroissiennes et tous les paroissiens intéressé(e)s à devenir Bénévoles afin de vivre une action Bénévole communautaire avec l'objectif de recueillir les dons de la Dîme 2023, à contacter un (1) des coresponsables suivants : Jacques Désilets 819 375-4155 ou Ronald Toupin 819 379-2067.

En terminant, j'invite aussi toutes les paroissiennes et tous les paroissiens de Saint-Maurice à supporter financièrement les responsables de l'administration de l'Église paroissiale de Saint-Maurice, par leur don de la Dîme, assurant ainsi, la pérennité d'un bien patrimonial, que représente l'église paroissiale de Saint-Maurice, comme un lieu propice à recevoir les sacrements et/ou tous autres activités culturelles. Au plaisir de vous y rencontrer, Jacques Désilets, Grand Chevalier Conseil # 2877 de Saint-Maurice

Invitation spéciale - Tournoi de cartes 500 Chevaliers de Colomb Saint-Maurice Conseil # 2877

Où : Salle municipale de Saint-Maurice (2431, rang Saint-Jean)
Quand : vendredi, le 12 mai 2023
Début d'inscription : 19h00
Coût d'inscription : 10,00 $/joueur
Heure du départ : 19h30